

**Réponse du Conseil administratif du 16 janvier 2026 à la motion du 29 novembre 2023 de M<sup>mes</sup> et MM. Anne Carron, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Aurélien Borgeaud, Oana Cotoi, Roger Gaberell, Alain de Kalbermatten, Alain Miserez, Luc Zimmermann, Yves Herren, Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Maxime Provini, Leyma Milena Wisard Prado, Kevin Schmid, Christo Ivanov, Daniel Sormanni, Amar Madani, Brigitte Studer, Théo Keel et Olivier Gurtner: «Pour que les jeunes parents ne soient pas contraints d'arrêter de faire du sport».**

*TEXTE DE LA MOTION*

*Exposé des motifs*

Devenir parent est certainement l'une des plus belles expériences que la vie puisse offrir. Néanmoins, nul ne peut nier que la naissance d'un enfant a un impact sur l'organisation familiale. Les jeunes parents devant s'occuper de leur-s enfant-s ont *de facto* moins de temps pour leurs loisirs.

Les professionnels de la santé s'accordent sur le fait que pour être en mesure de s'acquitter des nouvelles tâches de leur vie familiale, les parents doivent avoir une bonne santé psychique. Etant donné que la santé mentale est intimement liée à la santé physique, il est important que les jeunes parents puissent avoir du temps pour pratiquer une activité physique.

Pour que les premières années de la parentalité se passent au mieux, il est aussi important que les jeunes parents puissent trouver suffisamment d'espace et de temps pour eux et leur couple<sup>1</sup>. Certains couples souhaitent également pouvoir pratiquer un sport ensemble.

Selon une étude de l'Office fédéral du sport parue en 2020, les femmes font pratiquement autant de sport que les hommes. Si cela est réjouissant, un rapport de recherche datant de 2017, basé sur un questionnaire auquel plus de 1600 Genevoises avaient répondu, avait démontré que 75% d'entre elles avaient dû réduire leur pratique sportive à un moment de leur vie. La raison principale invoquée pour expliquer cet arrêt était le fait d'avoir des enfants. Pour la plupart des femmes interrogées, les grossesses, accouchements ainsi que les charges des enfants en bas âge constituaient très clairement un obstacle aux pratiques sportives.

---

<sup>1</sup>Tiré du Prof. Dr Guy Bodenmann, professeur de psychologie et thérapeute de couple, dans la brochure de «Promotion Santé Suisse» consultable sur [https://promotionsante.ch/sites/default/files/2022-08/Brochure\\_PSCH\\_2021\\_08\\_-\\_Soutenir\\_la\\_sante\\_psychique\\_des\\_parents.pdf](https://promotionsante.ch/sites/default/files/2022-08/Brochure_PSCH_2021_08_-_Soutenir_la_sante_psychique_des_parents.pdf) (consulté le 30 novembre 2023)

Quelques municipalités suisses ont mis en place des systèmes intéressants pour faciliter la pratique sportive d'au moins un des deux parents. La Ville de Lausanne, par exemple, propose des cours de fitness pour femmes avec un système de garde pour les enfants. A Leukerbad, en Valais, une garderie est intégrée dans l'installation sportive municipale (Sportarena). La Ville de Genève propose aussi des cours de gym poussette permettant à des femmes et hommes de faire de l'exercice physique avec leurs enfants. A Genève, des clubs de sport privés proposent également un système de garde d'enfants.

En Ville de Genève, à ce jour, aucune infrastructure sportive municipale ne propose de système d'accueil pour enfants en bas âge. Un projet pilote est toutefois prévu dans le cadre du futur projet de centre sportif du Bout-du-Monde, mais ce projet ne verra pas le jour avant plusieurs années dans la mesure où il n'en est qu'au stade de la pré-étude.

S'il est vrai qu'il existe en Ville de Genève une halte-jeux en Vieille-Ville (Manège), où il est possible de faire garder occasionnellement son/ses enfants de plus de 15 mois durant trois heures, les horaires d'ouverture (lu-ve de 8 h à 17 h) ne permettent pas à des parents de pouvoir faire du sport en dehors des heures de travail. Au surplus, cette halte-jeux n'est pas située à proximité d'une infrastructure sportive.

Considérant que:

- la naissance d'un enfant a un impact sur l'organisation familiale et le temps dont disposent les jeunes parents pour des activités sportives ou de loisirs;
- les jeunes parents ne peuvent pas toujours bénéficier du soutien de proches aidants pour faire garder leurs enfants;
- les systèmes de garde extrafamiliale sont onéreux et qu'il n'est pas toujours possible de trouver un système sans l'avoir planifié plusieurs jours à l'avance;
- il est primordial pour les jeunes parents de trouver un équilibre entre la vie familiale et la possibilité de pratiquer une activité physique, parfois ensemble;
- il n'existe pas à ce jour d'espace d'accueil pour les enfants en bas âge dans les infrastructures sportives de la Ville de Genève;
- un projet pilote d'espace d'accueil pour enfants en bas âge est prévu dans le projet de futur centre sportif du Bout-du-Monde, mais que ce projet ne verra pas le jour avant plusieurs années,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité, lorsqu'un espace approprié se libère, dans une infrastructure sportive municipale, des lieux ou événements sportifs organisés par la Ville de Genève, d'y aménager une halte-garderie comme projet pilote;
- de lui proposer un crédit pour l'aménagement temporaire d'un tel espace d'accueil afin que les enfants puissent s'y épanouir pleinement.

## RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif relève l'intérêt de la thématique soulevée par la présente motion. Diverses études démontrent en effet qu'une majorité de jeunes mères cessent de pratiquer une activité sportive après la naissance d'un enfant et ne la reprennent pas – ou bien plus tard seulement.

Plusieurs démarches ont été lancées pour faciliter une pratique sportive familiale, comme des cours intergénérationnels dispensés dans le cadre de la Canopée ou des cours de gym «poussettes» dans le cadre des capsules d'été et d'hiver. Actuellement, 14 cours sont proposés en été et 8 en hiver. Le succès de cette offre ne se dément pas, les cours pouvant accueillir jusqu'à 30 participant-e-s.

S'agissant de la demande formulée dans la motion, il convient tout d'abord de distinguer deux modes d'accueil pour la garde occasionnelle et temporaire d'enfants dans le cadre d'activités réalisées par les parents:

1. *La halte-jeux se trouve au sein même du lieu où le parent exerce l'activité* (p.ex. garderie de centres commerciaux).

Dans cette situation, il est possible de s'affranchir des autorisations d'exploiter du SASAJ et des normes qui s'ensuivent, à condition que les parents restent dans le périmètre du bâtiment et que le temps d'accueil ne dépasse pas 1 h 30.

Dans ce cas, la garde des enfants peut être confiée à du personnel non qualifié, ne répondant pas aux critères édictés par le cadre légal.

2. *La halte-jeux ne se trouve pas exactement dans le lieu même où le parent exerce l'activité ou l'accueil dépasse 1 h 30.*

Dans ces situations, si les enfants sont en âge préscolaire (dès 15 mois), une autorisation du SASAJ s'avère alors indispensable. Les normes légales d'encadrement doivent elles aussi impérativement être respectées, notamment en ce qui concerne le taux d'encadrement (nombre d'adultes selon l'âge des enfants et diplômes exigés pour l'engagement du personnel) et le nombre de mètres carrés par enfant.

La variante 2 est bien plus onéreuse, puisque les normes d'encadrement y sont strictes. En outre, le contexte de forte pénurie de personnel dans cette catégorie professionnelle rend cette option difficile à envisager, en particulier si l'infrastructure est ouverte le week-end, durant des périodes de vacances scolaires ou en soirée.

Un concept de halte-garderie, mélangeant les variantes 1 et 2, a vu le jour durant l'été 2024. Les parents pouvaient ainsi s'inscrire gratuitement à des cours de course à pied, tout en confiant leur enfant à des professionnel-le-s dans le cadre

des haltes-garderies proposées au centre sportif de Vessy (22 familles). En raison d'une fréquentation restée faible et du coût de la formule (3500 francs pour quatre cours), l'expérience n'a pas été reconduite.

Cela étant dit, les futures installations prévues au centre sportif du Bout-du-Monde (PR-1672) proposeront une halte-garderie sportive conforme à la variante 1.

Plusieurs obstacles s'opposent en revanche à la concrétisation des demandes de cette motion dans les autres centres sportifs, parmi ceux-ci le manque de places, les installations sportives étant aujourd'hui déjà très largement saturées.

A l'heure actuelle, tous les sites et centres sportifs placés sous la responsabilité du Service des sports fonctionnent à pleine capacité. Il n'y a donc pas, en l'état, de locaux permettant l'accueil préconisé par la motion. Le Conseil administratif restera cependant attentif à cette problématique et saisira, dans le cadre des projets de rénovation ou de construction d'infrastructures sportives, les éventuelles opportunités pour aller dans le sens souhaité par les motionnaires.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Marie Barbey-Chappuis*